

RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME D'ORNON

4.2.3 Zonage partie Nord

ECHELLE : 1/25000<sup>m</sup>

Alpicité

SARL Alpicité  
Av. de La Clapière - 01 Rés. La  
Croixée des chemins  
05 200 588 800  
Tél : 04 92 46 31 80  
contact@alpicite.fr  
www.alpicite.fr

PLU arrêté le : 28/05/2025

PLU approuvé le :

| Nom    | Bénéficiaire           | Objet                                                                              | Parcelles (entière ou en partie)                           | Superficie ou largeur                 |
|--------|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| ER n°1 | Commune d'Ornon        | Aménagement d'un parking / espaces de stationnements                               | B825                                                       | = 904 m²                              |
| ER n°2 | Commune d'Ornon        | Aménagement d'un parking / espaces de stationnements                               | B1235 et B1236                                             | = 327 m²                              |
| ER n°3 | Commune d'Ornon        | Bourgeoisement de la voirie + aménagement d'un parking / espaces de stationnements | A187, A187 et A197                                         | = 625 m²<br>Bourgeoisement de 6m      |
| ER n°4 | Commune d'Ornon        | Aménagement d'un parking / espaces de stationnements                               | D399, D402, D403 et D404.                                  | = 374 m²<br>Largeur du parking de 6 m |
| ER n°5 | Commune d'Ornon        | Aménagement d'un parking / espaces de stationnements et espaces de retournement    | F354 et F356                                               | = 285 m²                              |
| ER n°6 | Département de l'Isère | Reconstruction du pont des Oulles - raccordement aux sections de routes existantes | B1092, B1095, B1096, B1097, B1192, B1193, D97, D98 et D100 | = 1170 m²                             |

Zonage du PLU

La zone Ua : zone urbaine correspondant aux villages et hameaux.

La zone AUT : zone à urbaniser correspondant au secteur d'urbanisation futur au Plan du Col d'Ornon. Cette zone est destinée à conforter et diversifier les activités existantes. Elle est soumise à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielle n°1 et constitue une Unité Touristique Nouvelle locale (UTNI).

La zone A : zone agricole où sont uniquement autorisés les constructions nécessaires à l'exploitation agricole, les extensions et annexes accolées aux habitations existantes et les équipements d'intérêt collectif et services publics sous conditions.

La zone N : zone naturelle à protéger en raison de la qualité du site, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue paysager, environnemental et écologique.

La zone Ns : zone naturelle correspondant à la zone de sports de montagne (domaine skiable et équipements sportifs ainsi que les aménagements qui leurs sont liés).

La zone Nse : zone naturelle correspondant à un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL) « Hauts du Col ».

Prescriptions surfaciques

- Emplacement réservé
- Jardin à protéger
- Pelouse sèche à protéger
- Secteur d'étude dérogatoire à la Loi Barnier - Amendement Dupont
- Secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

NB : Des OAP thématiques sont également applicables sur l'ensemble du territoire

- Zone humide à protéger
- Risques naturels faible à moyen : Zone constructible sous conditions
- Risques naturels fort : Zone inconstructible sauf exceptions

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment pouvant changer de destination
- Cône de vue à protéger

Autres informations

- Constructibilité aux abords de la D526 - Loi Barnier
- Périmètre de protection immédiat des captages
- Périmètre de protection rapproché des captages
- Pistes de ski
- Préservation des parties naturelles des plans d'eau naturels ou artificiels
- Remontées mécaniques

Informations cadastrales

- Bâti cadastré (PCI 2024)
- Bâti non cadastré
- Parcelle (PCI 2024)

0 0.1  
kilomètres